

Analyse des carrières incomplètes

À partir de l'Échantillon interrégimes de cotisants –
EIC 2009

Plan

1. Durées validées pour la retraite (document n° 02)
2. Caractérisation des individus potentiellement concernés par l'âge d'annulation de la décote (document n° 04)

Durées validées pour la retraite

(source: Échantillon interrégimes de cotisants - EIC 2009)

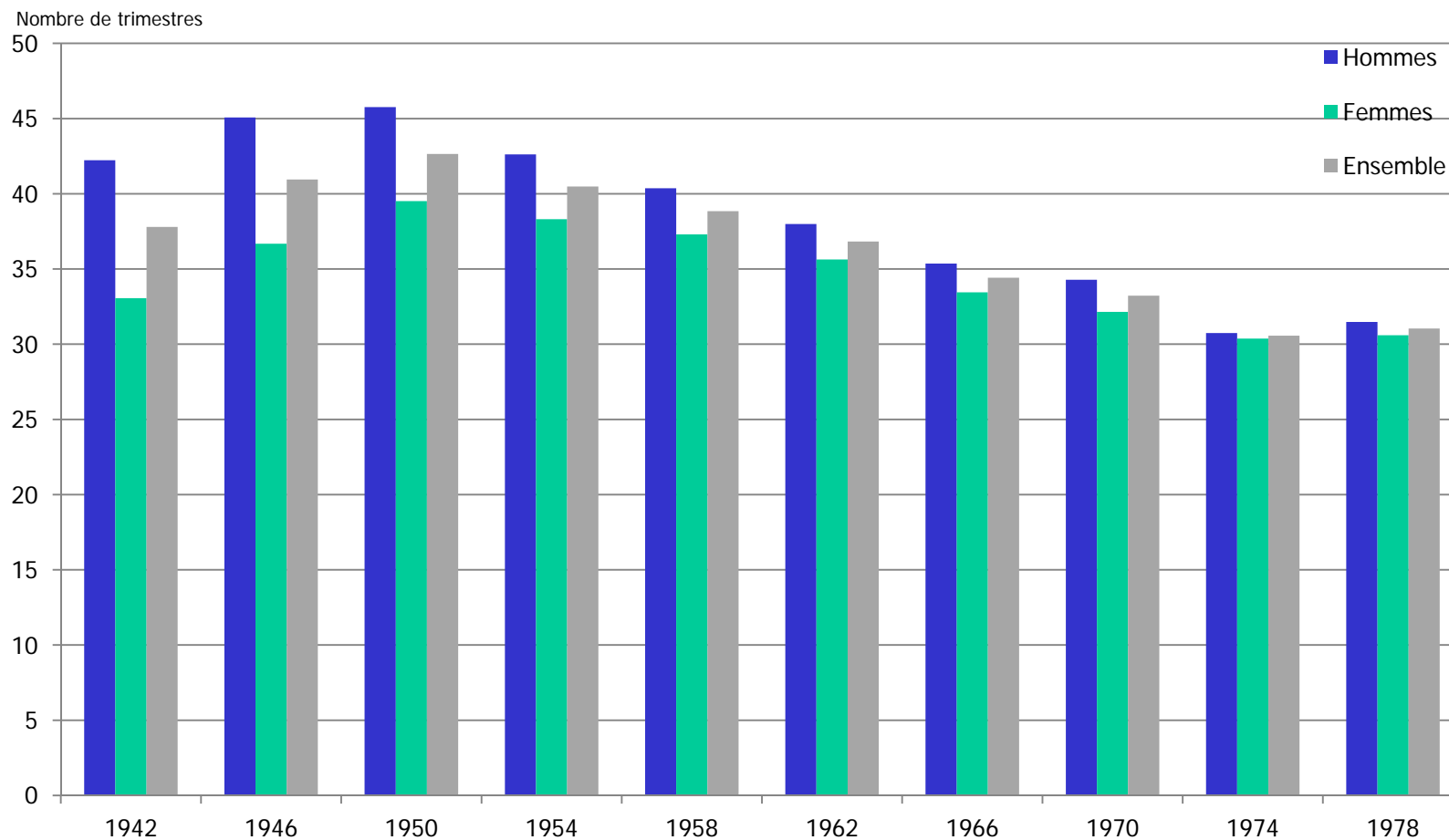
Sont inclus les trimestres acquis :

- Au titre de l'activité professionnelle
- Au titre de l'AVPF
- Périodes assimilées : maladie, maternité, chômage indemnisé, préretraite, reconversion, formation
- Périodes de service militaire, **si connues**
- Périodes de chômage non indemnisé, **si connues**

Sont manquantes en cours de carrière :

- Certaines périodes de : chômage non indemnisé, service militaire, apprentissage, cotisation à l'étranger
- Majorations de durées d'assurance pour enfants
- Autres majorations et bonifications

Durées validées à 30 ans : baisse à partir de la génération 1950

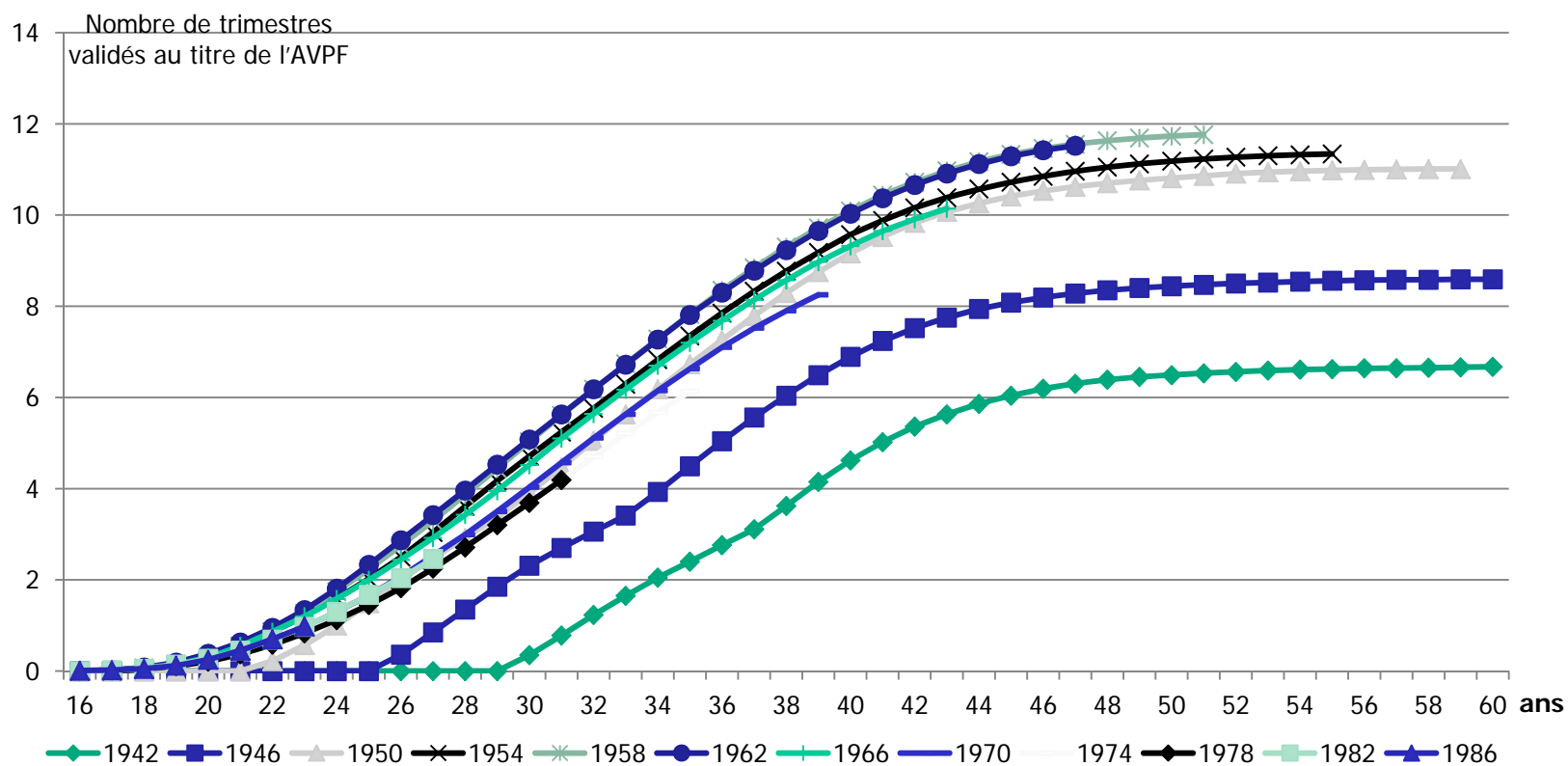


Source : EIC 2009, DREES

Part des trimestres non cotisés à 30 ans

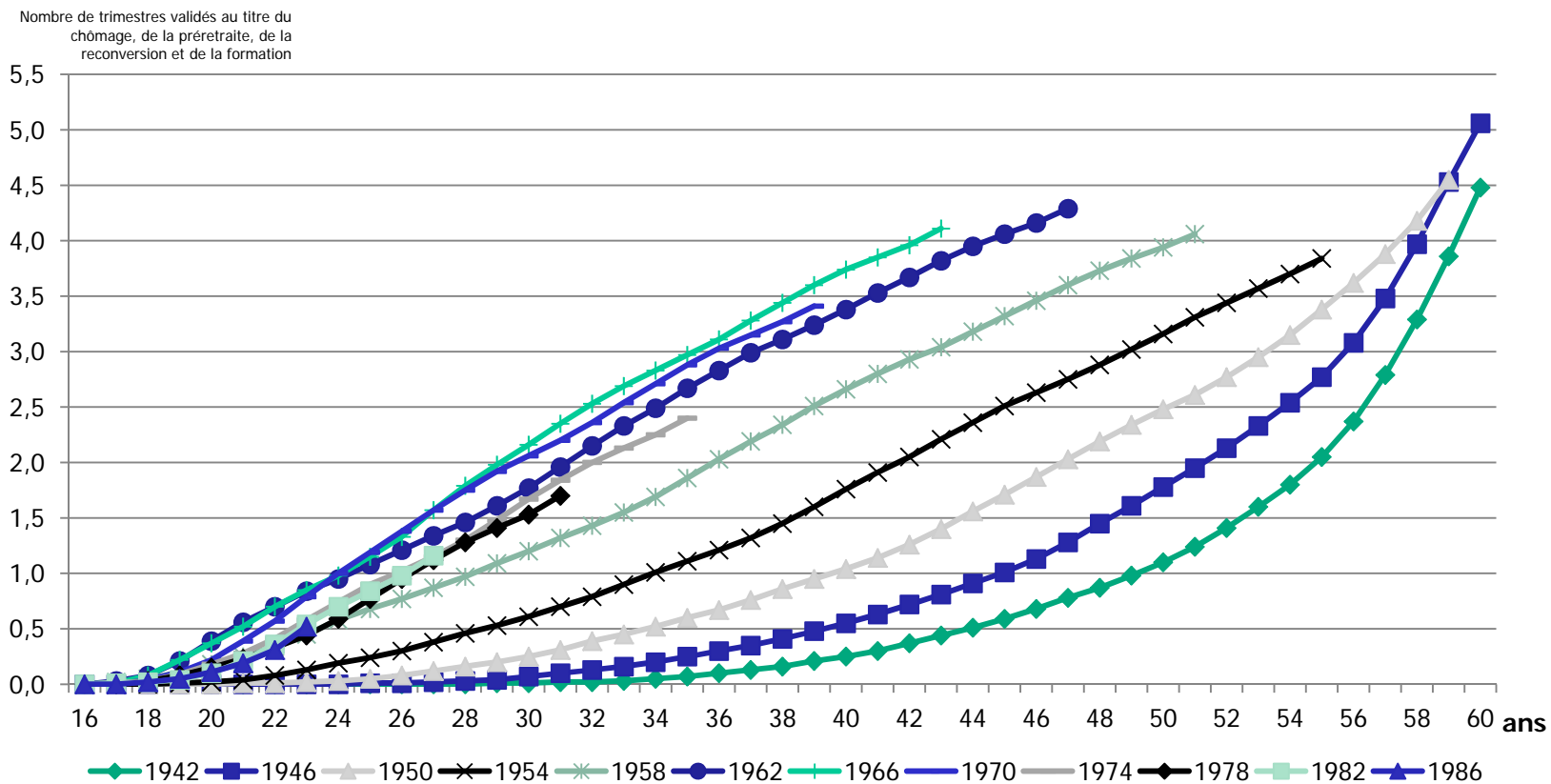
- G1942 à G1958 :
 - part quasi nulle pour les hommes
 - ↗ progressive pour les femmes
- G1962 à G1978 :
 - 6 à 8 % des durées validées par les hommes
 - 18 à 24 % des durées validées par les femmes (↗ jusque G1966 puis ↘)

Femmes : développement de l'AVPF



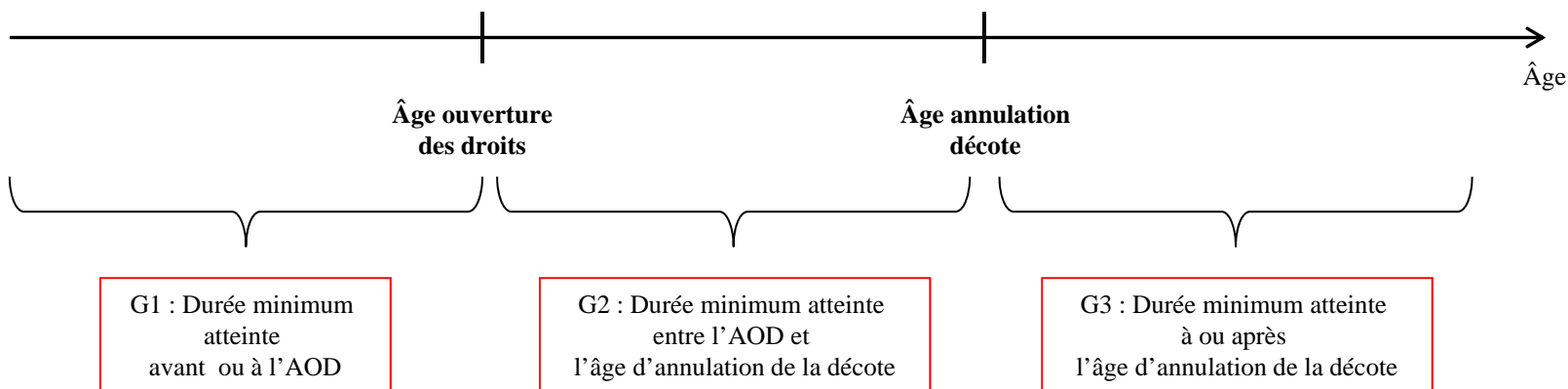
Source : EIC 2009, DREES

Hommes et femmes : ↗ trimestres au titre du chômage



Personnes potentiellement concernées par la décote

- 3 âges d'observation : 30 ans, 40 ans, 50 ans
- Carrière complétée entre l'âge d'observation et la fin de carrière (**validation complète et continue**) + imputation service militaire + MDA
- Segmentation en 3 groupes d'affiliés



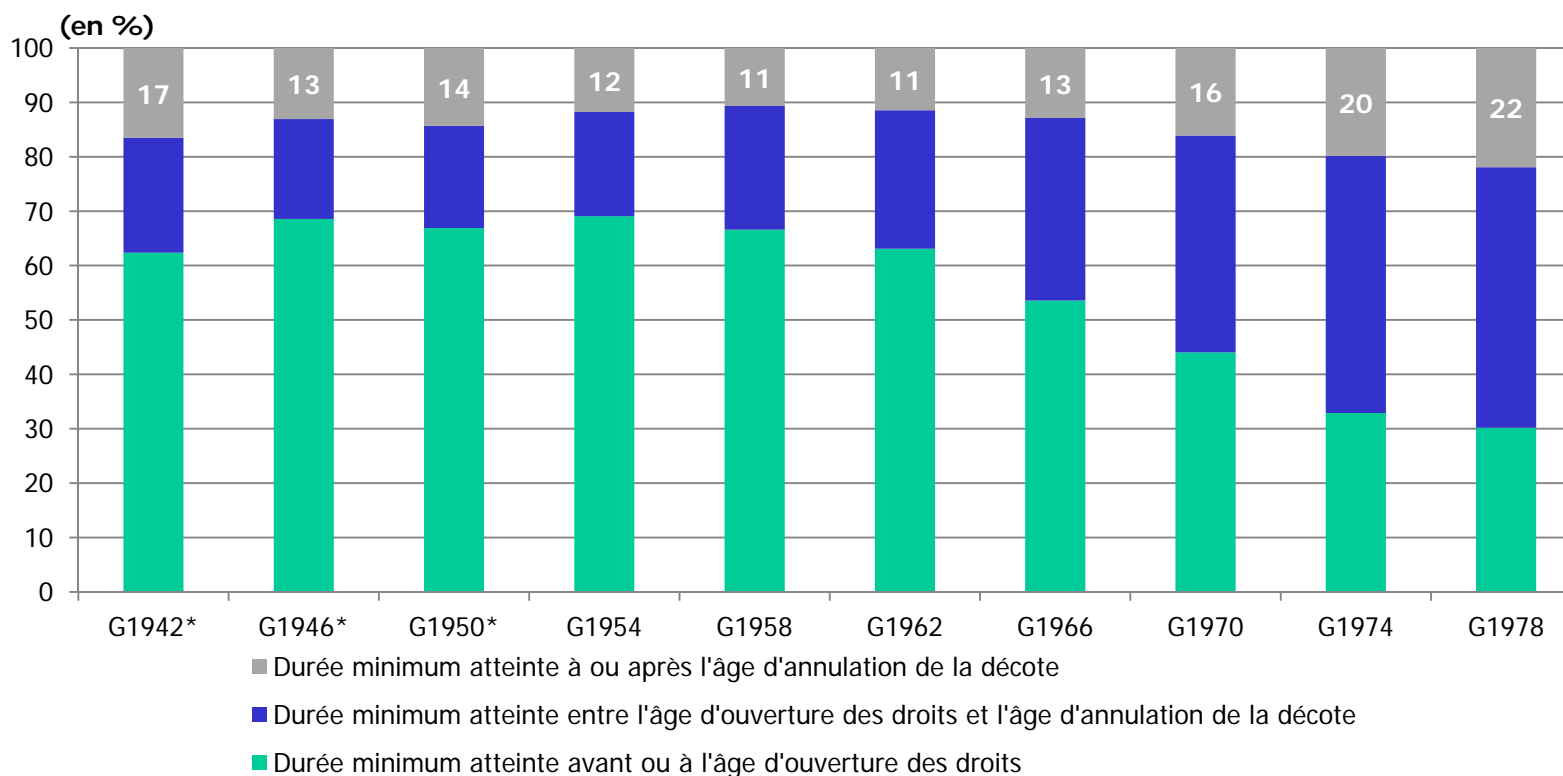
Groupe à 30 ans = f(génération, durée validée à 30 ans, régime à 30 ans)

~~Bonifications~~

~~Carrières longues~~

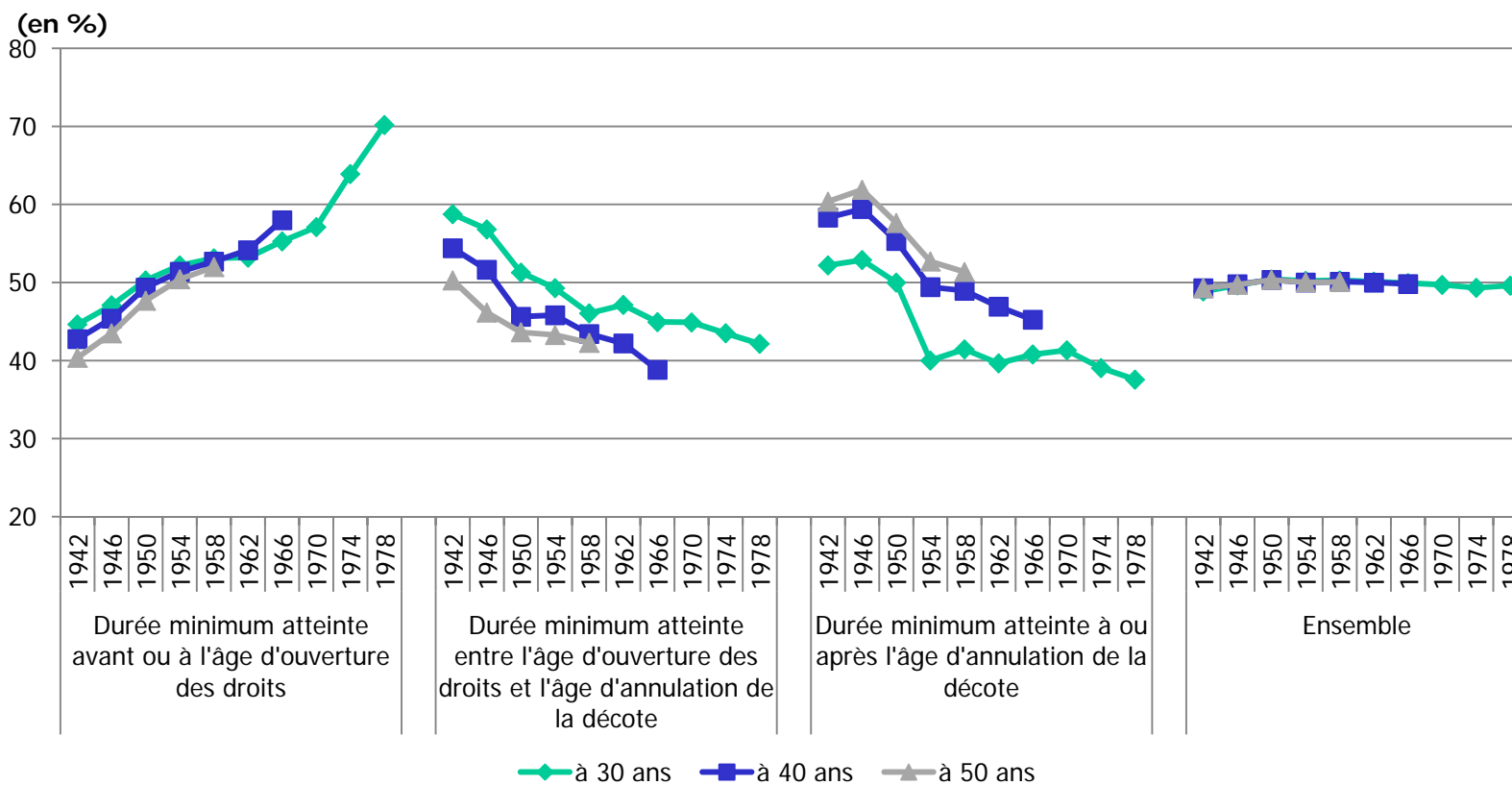
~~Inaptitude~~

À 30 ans, plus de carrières incomplètes pour les générations récentes



* Il n'existe pas de décote pour tous les fonctionnaires de la génération 1942, et les fonctionnaires de catégorie active des générations 1946 et 1950. Ces derniers sont donc scindés en 2 groupes, selon que la durée minimum est potentiellement atteinte avant ou après l'âge légal de départ à la retraite
 Source : EIC 2009, DREES

Baisse au fil des générations de la part des femmes à carrières incomplètes



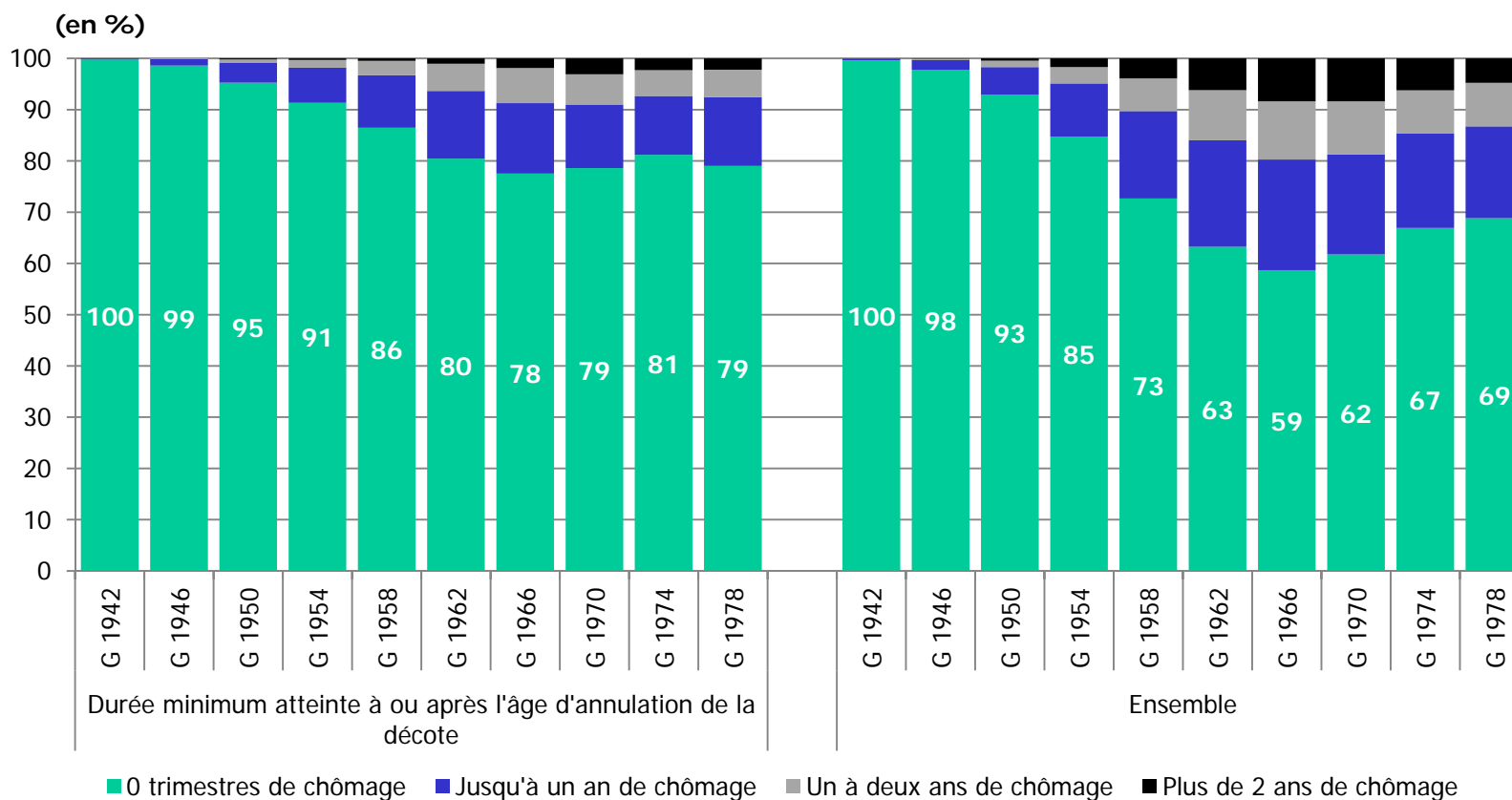
Source : EIC 2009, DREES

Caractéristiques des personnes à carrières incomplètes

Âge d'observation	+	-
À 30 ans	Fonctionnaires catégorie active* Professions libérales, régimes spéciaux (\geq G1970) Non titulaires Fonction publique Nés à l'étranger Q1 salaire 0 trimestre chômage 0 trimestre AVPF (femmes)	Femmes (\geq G1954) Fonctionnaires catégorie sédentaire Cadres du privé Nés en France Q2, Q3, Q4 salaire Plus de 2 ans d'AVPF (femmes)
À 50 ans	Femmes (\leq G1958) Fonctionnaires catégorie active* Non cadres du privé Non titulaires Fonction publique Nés à l'étranger Q1 salaire 0 trimestre chômage (\leq G1954)	Fonctionnaires catégorie sédentaire Cadres du privé Nés en France Q3, Q4 salaire

* Bonifications spécifiques non prises en compte

Plus de personnes sans trimestres de chômage dans le groupe à carrières incomplètes



Source: EIC 2009, DREES

Pour aller plus loin ...

- Au-delà de ces 3 groupes, la note décrit plus en détail les individus à carrière incomplète
(scindé en 2 selon la possibilité de percevoir ou non une pension au moins égale au montant du minimum vieillesse)
- Hypothèse alternative de validation après l'âge d'observation
(selon le rythme observé précédemment)
¼ des personnes changent de groupe selon l'observation à 30 ans
6 % changent de groupe selon l'observation à 50 ans
- Modélisation de l'appartenance aux groupes, à chaque âge d'observation
(en cours)